

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(Conférence de presse du 12 avril 2019)

L'ÉCONOMIE VERTE

UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DE LA GUYANE

L'enjeu pour la Guyane est d'allier développement économique, rattrapage des déficits structurels d'infrastructures et gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit d'un **enjeu majeur dans le contexte de forte progression démographique** qui caractérise la Guyane, dont la population double tous les vingt ans. La concentration de la population à 86 % sur la bande littorale renforce l'acuité de cet enjeu, car les modifications climatiques futures pourraient aggraver l'exposition des personnes et des infrastructures aux aléas naturels, auxquels le littoral d'une côte basse et sablonneuse est plus vulnérable.

Le défi est également économique, car **ce secteur à fort potentiel constitue l'un des axes de croissance et de diversification de l'économie**. Ainsi, en 2016, 7,7 % des effectifs salariés travaillent dans l'économie verte. Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés et non-salariés passent de 1 781 personnes à 2 545 (soit plus 43 %). **Les quatre principaux axes portent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, le traitement des déchets et la gestion des eaux usées.**

La Guyane est une terre de production d'énergies renouvelables (EnR) et d'innovations mettant en valeur la richesse et la diversité de ses ressources. En effet, 61 % de la production électrique provient des EnR. En outre, le potentiel de développement EnR demeure conséquent (250 MW supplémentaires) et pourrait permettre de répondre aux besoins de la population, et au besoin de renouvellement du parc. Le recours aux EnR est un enjeu en ce qu'il permet de lutter contre le réchauffement climatique, contribue à diminuer la dépendance énergétique de la Guyane et rationalise la mobilisation de la contribution au service public de l'énergie.

La Guyane souffre d'un fort déficit en logements ainsi que du développement de l'habitat spontané. Pour répondre aux besoins de la population, construire de nouveaux bâtiments est donc essentiel. Or, le secteur du bâtiment représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre et génère d'importants déchets qui ne sont pas traités faute d'infrastructures adaptées. Aussi, **construire des habitations sobres énergétiquement et mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique sera déterminant pour la Guyane** afin de limiter les besoins en production électrique.

La Guyane souffre d'un déficit d'infrastructures de stockage et de traitement des déchets. Les insuffisances de la filière déchets sont sources de risques sanitaires et de dégradation du milieu naturel. En effet, les capacités d'enfouissement (seulement 2 sites) sur le littoral seront saturées d'ici à 2020 et il n'y a pas de site autorisé dans les zones des fleuves et dans les communes isolées.

Enfin, la gestion des eaux usées en Guyane est entravée par le manque structurel d'investissements et le défaut dans les entretiens des exploitations existantes. Moins de 50 % des abonnés au réseau d'eau potable sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Face à ce manque structurel d'infrastructures, les collectivités peinent à combler le retard. En 2016, 8 des 22 communes guyanaises n'avaient pas élaboré de schéma directeur d'alimentation en eau potable et en assainissement.